

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 85.7% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Le compartiment cherche à contribuer et promouvoir les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies suivants : énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), travail décent et croissance économique

(ODD 8), consommation et Production responsables (ODD 12), préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD 15), et partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 71,88% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 59,16% ont contribué à un objectif environnemental, et 64,23% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 7,13%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 13,83% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 9,07% ont contribué à un objectif environnemental, et 13,83% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, et directement en lien avec la stratégie d'investissement, le produit financier considère :

- Emissions liées à l'eau (PAI Climat 8)
- Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI Social 11)
- Niveau d'intensité de gaz à effet de serre pour les émetteurs souverains (PAI Climat 15)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	1062,87	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	1560,14	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	1560,14	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	1560,14	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	35,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	52,55	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	52,55	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	52,55	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	793,92	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,17	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	67,79	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	2,11	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,56	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	5,92	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,16	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	2,27	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,23	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	25,77	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,09	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de	Absence de processus et de	21,18	%

mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales		
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	17,34	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	40,25	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	279,74	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	32,58	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,97	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

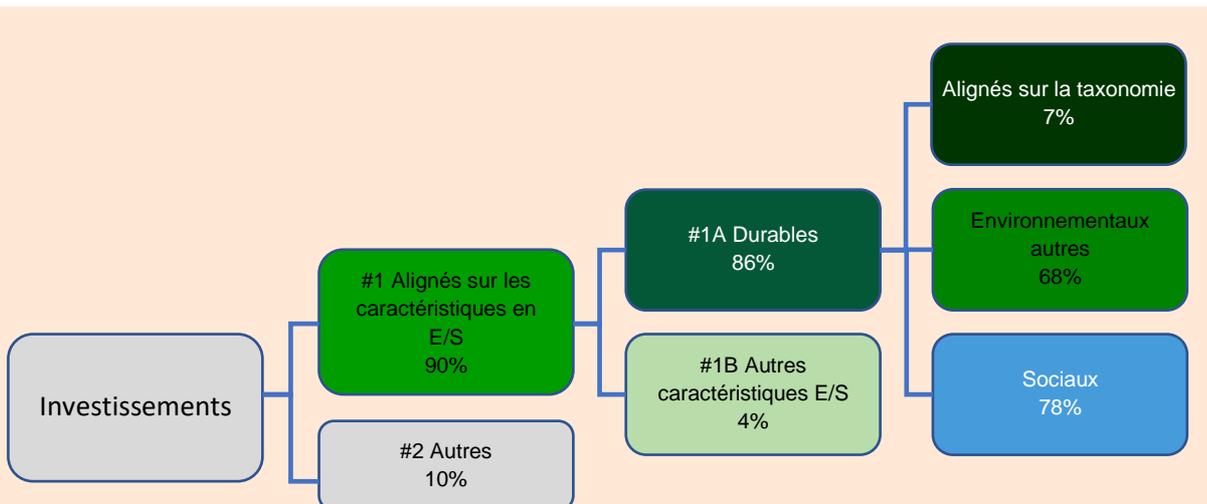
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Future Euro-bund Mar23	Futures sur Obligation	19,37%	Allemagne
T 0 7/8 11/15/30	Autres	4,76%	Etats-Unis
RMM Court Terme C	Autres	4,29%	Zone euro
Slorep 2 1/8 07/28/25	Autres	2,36%	Slovénie
Ragb 1.2 10/20/25	Autres	2,26%	Autriche
Irish 1 05/15/26	Autres	2,25%	Irlande
Rfgb 0 1/2 04/15/26	Autres	2,20%	Finlande
Vinci Sa	Industrie	1,06%	France
LVMH	Biens de consommation / Luxe	1,01%	France
Accor Sa 2 1/2 01/25/24	Autres	0,95%	France
Intesa Sanpaolo Spa 2.855 04/23/25	Autres	0,94%	Italie
Credit Agricole Sa 3 12/22/24	Autres	0,93%	France
Asml Holding Nv	Technologie / Internet	0,93%	Pays-Bas
American Honda Finance 1.95 10/18/24	Automobiles	0,92%	Etats-Unis
Aib Group Plc 1 1/4 05/28/24	Banque	0,91%	Irlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	4,40%
Santé	3,10%
Autres	74,70%
Finance	5,00%
Technologie	2,10%
Energie - Produits de base	1,40%
Biens de consommation	5,00%
Télécoms - Services Publics	2,60%
Services	1,70%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

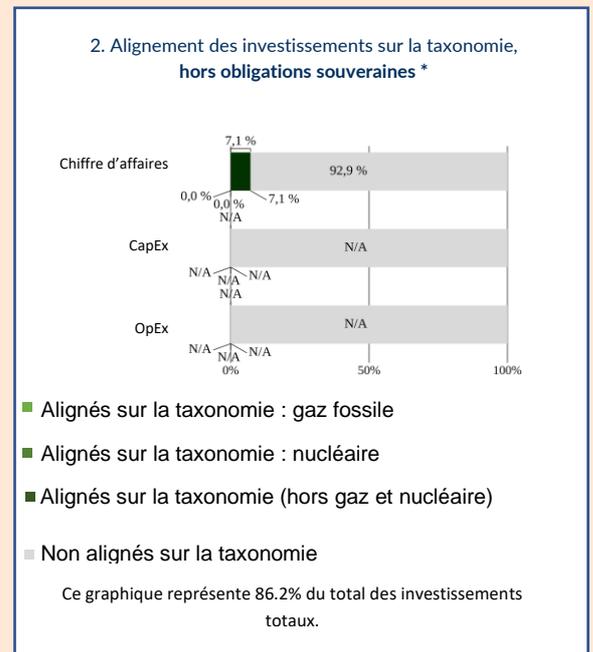
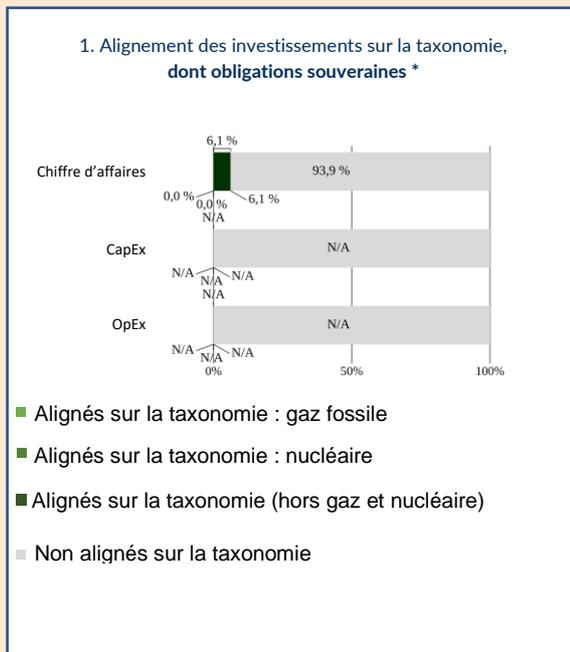
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 68,24% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 78,06% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire pour lesquelles nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Des éléments plus spécifiques au secteur des énergies fossiles sont également disponibles dans ce rapport, en ligne avec les exigences du label Towards Sustainability.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



R-co 4Change Moderate Allocation

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,7**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,7**

Taux de couverture

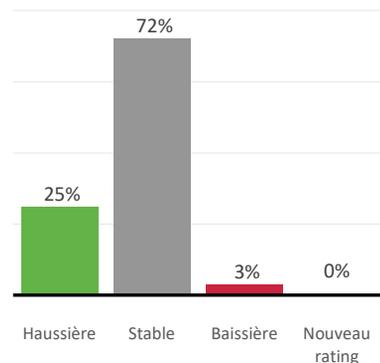
Nombre de titres détenus **122**

Nombre de titres notés **121**



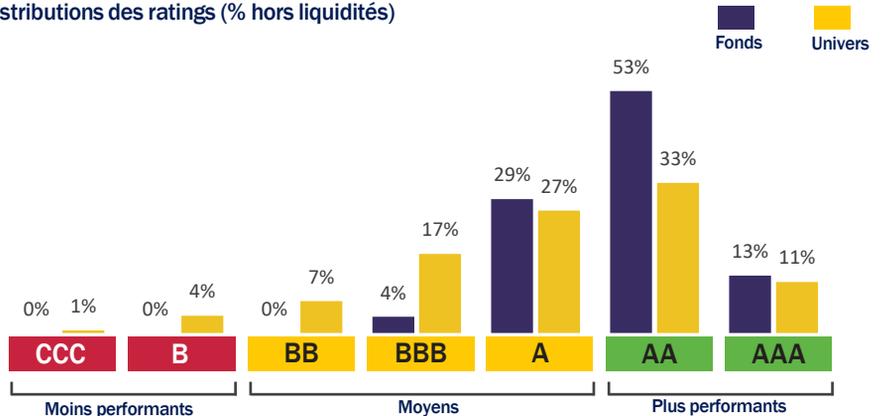
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

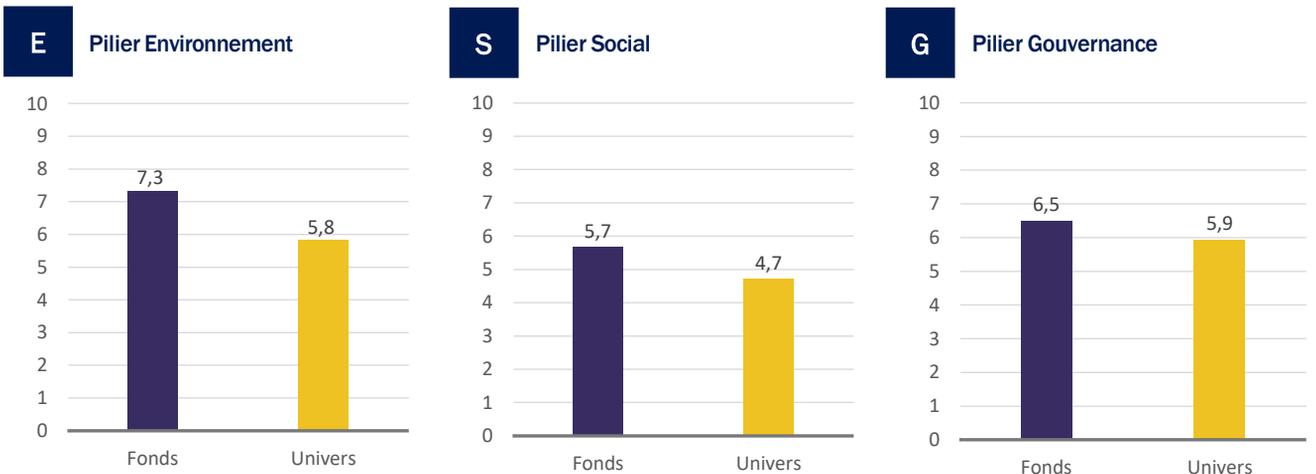
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de base	4.4%	-	-	-	-	-	1.1%	2.9%	0.4%
Services aux collectivités	1.7%	-	-	-	-	-	1.2%	-	0.5%
Industrie	10.6%	-	-	-	-	1.0%	2.0%	6.8%	0.9%
Services aux consommateurs	8.8%	-	-	-	-	-	3.1%	4.6%	1.2%
Télécommunications	4.3%	-	-	-	-	0.9%	0.9%	2.0%	0.5%
Santé	3.3%	-	-	-	-	0.0%	0.6%	2.6%	-
Technologie	4.9%	-	-	-	-	-	1.5%	1.7%	1.7%
Financières	34.1%	0.9%	-	-	-	0.9%	6.2%	20.8%	5.2%
Biens de consommation	7.4%	-	-	-	-	0.7%	2.5%	1.9%	2.2%
OPCVM	4.6%	-	-	-	-	-	-	4.6%	-
Souverains	14.7%	-	-	-	-	-	10.0%	4.7%	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du portefeuille

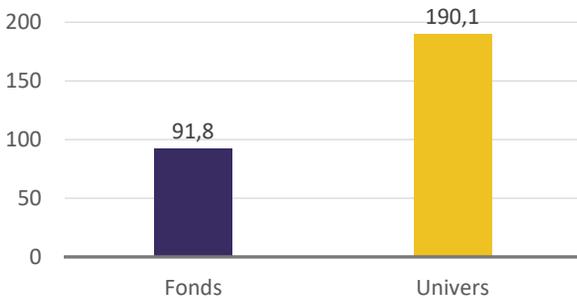
78%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-98,3

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	5.3%	25	27.4%
Industrie	12.8%	18	19.7%
Services aux collectivités	2.1%	13,7	15%
Top 3	20.2%	56,6	62.1%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

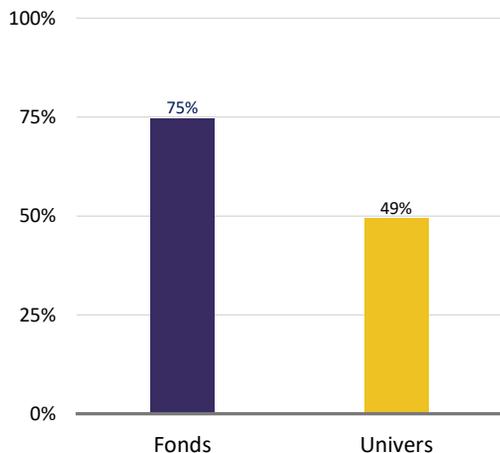
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
CRH PLC	0.8%	AAA	7,9	5,5	36	1373,6	15.3%
Air Liquide Sa	0.6%	A	4,6	6,6	36,4	1558,4	13.6%
Accor SA	0.9%	A	6	6,5	2	897,5	11.9%
Veolia Environnement SA	0.7%	A	5,4	6	30,5	1069,9	9.9%
Imerys SA	0.6%	AA	5,7	7,2	2,4	558,5	5%
Top 5	3.7%				107,3		55.8%

Note

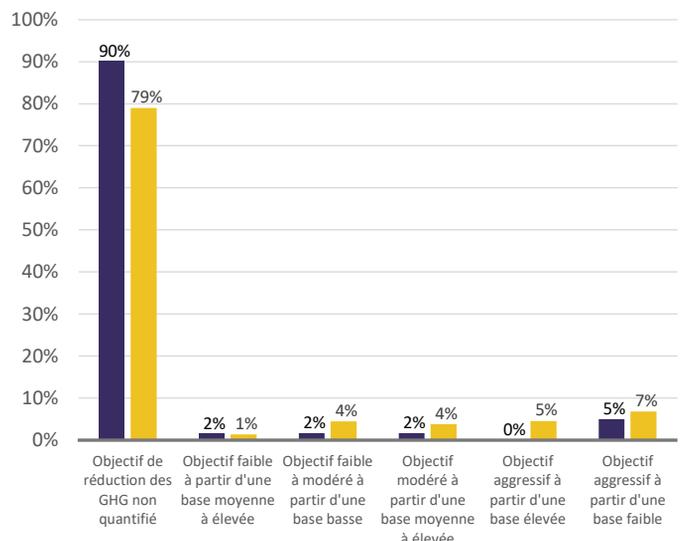
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



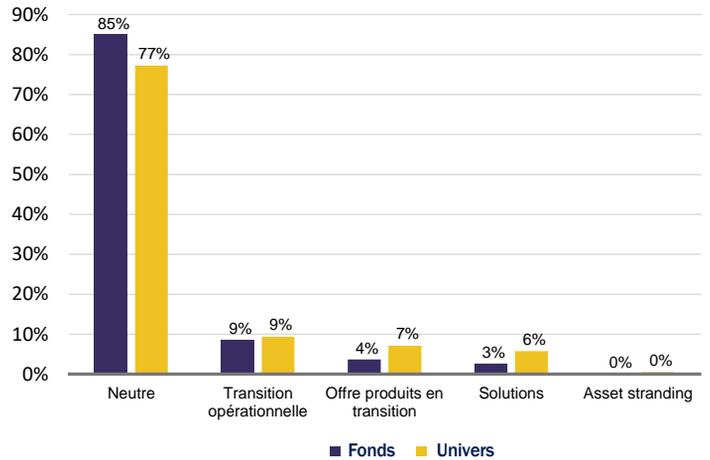
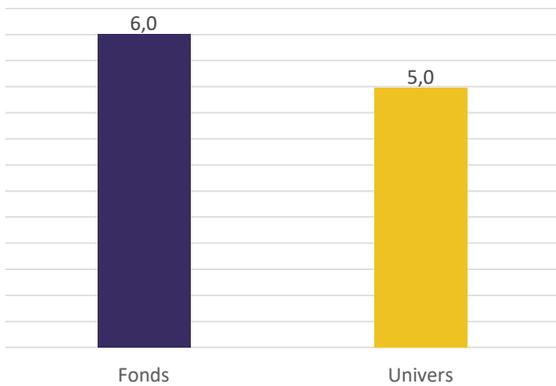
Transition vers une économie bas carbone

Taux de couverture :

79%

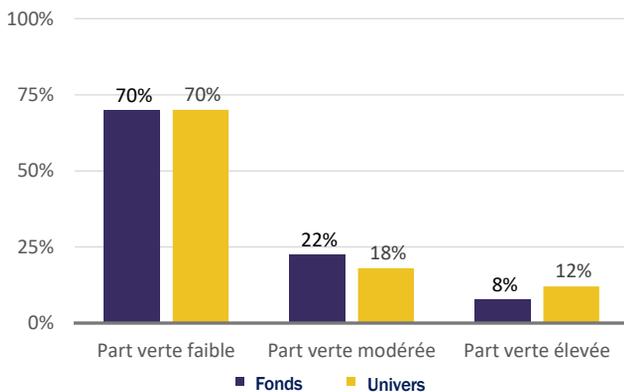
Score de transition vers une économie bas carbone

Répartition des émetteurs par catégories de transition

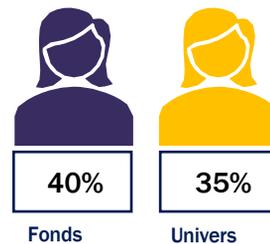


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part Verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

CRH PLC

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 374

Note Pilier Environnement (/10)

7,9

Emissions (t CO2 / an)

36 000 000

Objectifs de réduction

- > Bien que le groupe ne soit pas uniquement présent dans le ciment (81% de ses activités proviennent de métiers moins intenses en émissions que les purs cimentiers), il est clairement le plus avancé au sein des cimentiers dans la réduction des émissions via : (i) l'utilisation d'énergies alternatives lors de la combustion du clinker (ii) et la recherche de solutions de capture du CO2 (ciment hydraté utilisé dans le béton absorbe le CO2) et de stockage.
- > Le béton est aussi sourcé en local, via des circuits courts évitant ainsi des émissions trop importantes liées au transport.
- > La plupart des opérations du groupe recherche des solutions pour réduire la consommation des énergies fossiles et leur remplacement par des énergies renouvelables.
- > Le groupe utilise un prix interne du carbone dans ses projets de développement.
- > Le management est plus impliqué dans ces thématiques que nombre de ses concurrents.
- > Les objectifs du groupe pour 2030 incluent un nouvel objectif de réduction d'émissions de 33% à 520kg CO2/t (vs niveau 1990 de 777kg CO2/t). De plus le groupe s'est récemment engagé sur les SBTi, avec un objectif en deça de 2° pour 2030, et une réduction des émissions de scope 1&2 de 25% d'ici 2030 vs. 2020.
- > Objectif de neutralité carbone dans les activités béton et ciment d'ici 2050.
- > CRH est membre du CDP (note 2022 A- comme en 2021, en amélioration sur B en 2019) et engagé SBTi avec un objectif "well below 2°".

Air Liquide Sa

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 558

Note Pilier Environnement (/10)

4,6

Emissions (t CO2 / an)

36 365 000

Objectifs de réduction

- > Air Liquide a mis en place une stratégie de réduction des émissions de carbone, et le groupe a été félicité pour son action par Climate Action 100+.
- > Objectif de réduire l'intensité de ses émissions carbone de 30% d'ici 2025 (Scope 1&2 vs. 2015) et atteindre la neutralité carbone en 2050 (Scope 1&2).
- > Une stratégie globale de développement des Clean Tech pour toutes les divisions de l'entreprise avec un meilleur positionnement que celui de l'industrie. Air Liquide vise c.50 % des décisions d'investissements industriels (>5m€) soient consacrés à la transition énergétique.
- > Des initiatives visant à augmenter l'efficacité énergétique (+5% dans les unités de production) et l'achat d'électricité renouvelable (+70% d'ici 2025 vs. 2015).
- > 61% des besoins d'électricité du groupe sont issues de sources renouvelables, le nucléaire et de sources à faible émission carbone comme le gaz naturel en 2021.
- > En Juin 2022 Air Liquide a signé avec Vattenfall aux Pays-Bas son plus grand contrat d'achat d'énergie renouvelable à long terme, pour une capacité éolienne offshore en cours de construction d'environ 115MW. Cet accord permettra à Air Liquide de couvrir plus de 30% de la consommation actuelle d'électricité du Groupe au Benelux. Sur sa durée, cela permettra d'éviter l'émission de jusqu'à 3,5 millions de tCO2, comparable aux émissions de plus de 150 000 foyers néerlandais.
- > Les risques d'augmentation des coûts liés à la tarification du carbone ou aux plafonds réglementaires avec 98% de son activité qui est liée au gaz industriel et 55% des actifs du groupe qui sont localisés dans des pays avec des réglementations carbone strictes (France, US)
- > Air Liquide affiche des très bonnes performances sur le Scope 4 (émissions évitées), il est très rare d'avoir ce chiffre de la part des sociétés. 3.6MT CO2 évitées sur ses actifs grâce à l'efficacité énergétique et industrielle des unités de production et 11.2MT évitées chez les clients (différence entre la production de référence sans la solution AL et avec). Le groupe consacre chaque année 100MEuros à la réduction des émissions de CO2 de ses produits ou de ceux de ses clients.
- > Membre du CDP, Air Liquide s'est vu noté A- en 2022 (inchangée sur 2021-2020), supérieure à la moyenne du secteur (B), dans deux catégories : changement climatique et sécurité de l'eau.
- > Air Liquide est membre du SBTi depuis juillet 2019. En 2022, le groupe est devenu le premier de son secteur à obtenir la validation de ses objectifs de réduction des émissions de CO2 à horizon 2035 (well-below 2°C) par la SBTi : (1) réduction des émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 35 % d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2021, (2) réduction de 60% des émissions absolues de GES de scope 3 provenant de l'utilisation de produits à base de combustibles fossiles vendus dans le même laps de temps.
- > Le groupe a annoncé en 2021 la mise en place d'un lien entre le bonus annuel des dirigeants et l'atteinte des objectifs de réduction de CO2 (très rare de voir cela sur une base annuelle), en plus du lien à trois ans plus classique (LTIP).
- > Ambitions dans l'hydrogène : Air Liquide se concentre sur le renforcement de sa position concurrentielle sur le marché de l'hydrogène et sur l'ensemble de la chaîne (production, stockage, distribution et nouveaux usages), l'hydrogène pourrait représenter 18% de la consommation d'énergie mondiale en 2050. Et un hydrogène vert sera un des leviers pour décarboner de nombreuses activités.
- > Développement d'infrastructures de ravitaillement en hydrogène et de piles à combustible à hydrogène pour des applications industrielles et de mobilité. Air Liquide fournit également de l'hydrogène aux raffineries pour la désulfuration.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Accor SA

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

897

Note Pilier Environnement (/10)

6

Emissions (t CO₂ / an)

1 978 000

Objectifs de réduction

- > Accor a une exposition moyenne au risque d'émissions de carbone, cependant 81% de ses opérations sont situées dans des régions où la réglementation sur les émissions de carbone se durcit (France et l'Europe du Nord).
- > Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs actuels en matière d'émissions de GES.
- > Membre SBTi depuis décembre 2019 avec l'objectif (certifié) de réduire de 46 % les émissions carbone du scope 1 et 2 et de 28% pour le scope 3 (incl. biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie et des franchises) d'ici 2030 vs. 2019
- > Les objectifs cités ci-dessus sont cohérents avec les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2030.
- > L'entreprise s'est également engagée à atteindre un objectif net zéro à l'horizon 2050, pas encore certifié par SBTi. Accor a été le premier groupe hôtelier international à s'engager à long terme à décarboniser l'ensemble de ses activités.
- > Membre du CDP, Accor a reçu la note A- en 2022 (inchangée vs. 2021-2020), dans la catégorie changement climatique et B dans la sécurité de l'eau (stable vs. 2021).
- > Accor tente de diminuer son exposition au risque de stress hydrique :
- > Activités hôtelières qui consomment une grande quantité d'eau pouvant créer des coûts supplémentaires
- > Empreinte de l'eau concentrée dans le scope 3 du groupe (i.e. 68% dans le scope 3), notamment du fait des achats de biens alimentaires pour les bars et restaurants des hôtels
- > La mise en place de technologies économes en eau (i.e. régulateurs de débit) et l'utilisation de sources d'eau alternatives
- > Communication sur ses performances en matière d'eau, bien que les informations que le groupe publie ne couvrent que 40% de ses propriétés
- > La plus faible intensité de consommation d'eau (268 litres par chambre et par nuit en 2018) parmi ses pairs, malgré une consommation moyenne d'eau sur trois ans parmi la plus élevée de l'industrie (7 617 m³/USD millions de ventes vs. 4 618 pour le secteur)
- > Membre du « Sustainable Hospitality Alliance », organisation internationale qui fédère les groupes hôteliers engagés en faveur du développement durable.

Veolia Environnement SA

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 070

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO₂ / an)

30 500 000

Objectifs de réduction

- > Le business modèle contribue à la réduction de l'intensité carbone des activités de ses clients grâce à la gestion des déchets et leur recyclage. Le rachat de Suez permet d'accélérer dans ce domaine.
- > De nombreuses initiatives pour encadrer le risque carbone :
 - Rémunération du CEO liée à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone.
 - Engagement pour réduire les émissions carbone de 100Mt et augmenter les émissions évitées de 50Mt 2020 vs. 2015.
 - Objectif de réduction de 22% de ses émissions CO₂ en absolu scope 1 & 2 d'ici 2034 comparé à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi.
 - Objectif d'économie de 15Mt de CO₂ à horizon 2023 chez ses clients
 - Les activités utilisant du charbon représentent moins de 3% du CA et 1/3 des émissions directes. Veolia s'engage à ne pas développer ou acquérir de nouvelles activités utilisant du charbon.
 - L'entreprise a établi un nouveau plan d'action de 3 ans (2020-2023) pour permettre d'atteindre ses objectifs avec la modernisation et la diversification des activités liées aux réseaux d'énergie (transformation des réseaux de chaleur au charbon par l'utilisation d'énergies vertes, déploiement de nouveaux services aux réseaux électriques, développement de mini réseaux de chaleur ou de froid) : 400M€ de capex dédiés entre 2020 et 2023 à la conversion de toutes les centrales de cogénération au charbon à horizon 2030. 1.2Md€ de capex au total d'ici 2023.
 - Le groupe souhaite également généraliser les procédés de captage du méthane : la société s'est fixée de capter 55% du méthane sur ses sites à horizon 2023 et dépasse l'objectif depuis 2020 (56,3% en 2021)
- > Le groupe a rejoint l'initiative SBTi en 2019 et s'est fixé de nouveaux objectifs en sept 2021 en ligne avec une trajectoire sensiblement sous les 2°C (-22% à horizon 2034 vs. 2018). En août 2021, Veolia va plus loin et s'engage sur 1,5°C. Le groupe vise le Net Zero en 2050.
- > Solvay et Veolia ont annoncé la création d'un consortium d'économie circulaire afin de proposer des solutions pour mieux gérer les métaux utilisés dans les batteries de véhicules électriques (le nombre de ces véhicules devrait passer de 8M à 116M d'ici 2030 vs. 2020)
- > L'acquisition de Suez, principal concurrent de Veolia, permet à ce dernier de devenir le leader mondial de la transformation écologique avec 4 à 5% de part de marché mondial (objectif de devenir un leader du "Green Deal" européen, développement de nouvelles solutions de traitement de la pollution de l'eau, d'énergies alternatives propres, recyclage des batteries au lithium etc.). L'intégration de Suez améliore le profil moyen car Suez n'a pas d'activité Énergie (et donc pas de charbon). Le poids du charbon va diminuer à 2% du CA (vs 3%). En revanche, les émissions de CO₂ augmentent car Suez a une activité de mise en décharge qui produit du méthane (47% des émissions Scope 1&2 de Suez). Cela est transitoire, car une part importante de ces activités sera revendue pour raisons de concurrence. Ainsi, il est raisonnable de considérer que l'intensité carbone du futur groupe sera inférieure à celle de Veolia

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

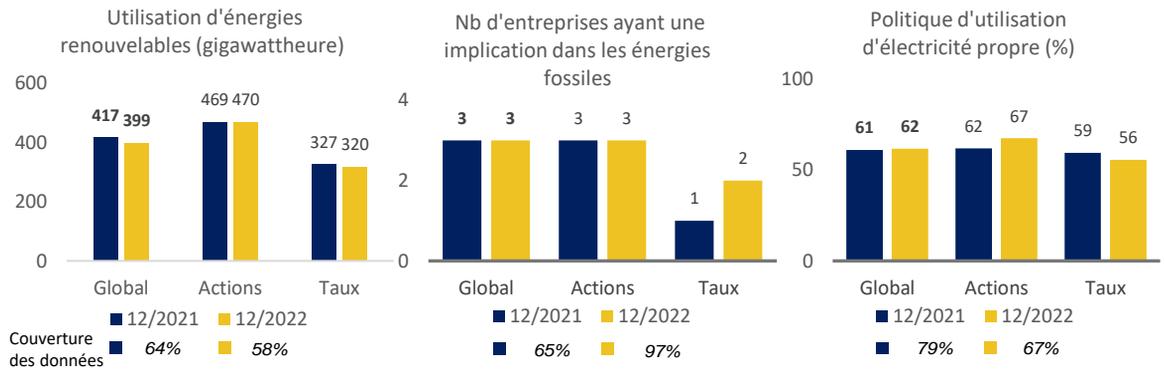


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille – 1

7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY



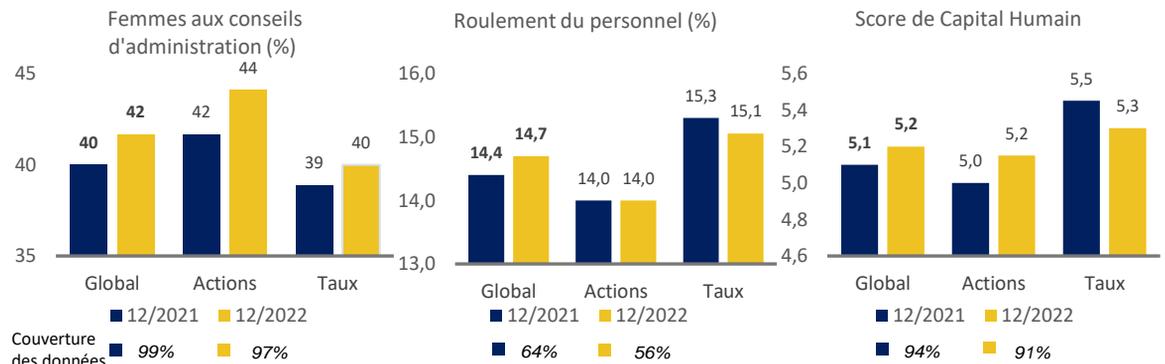
ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



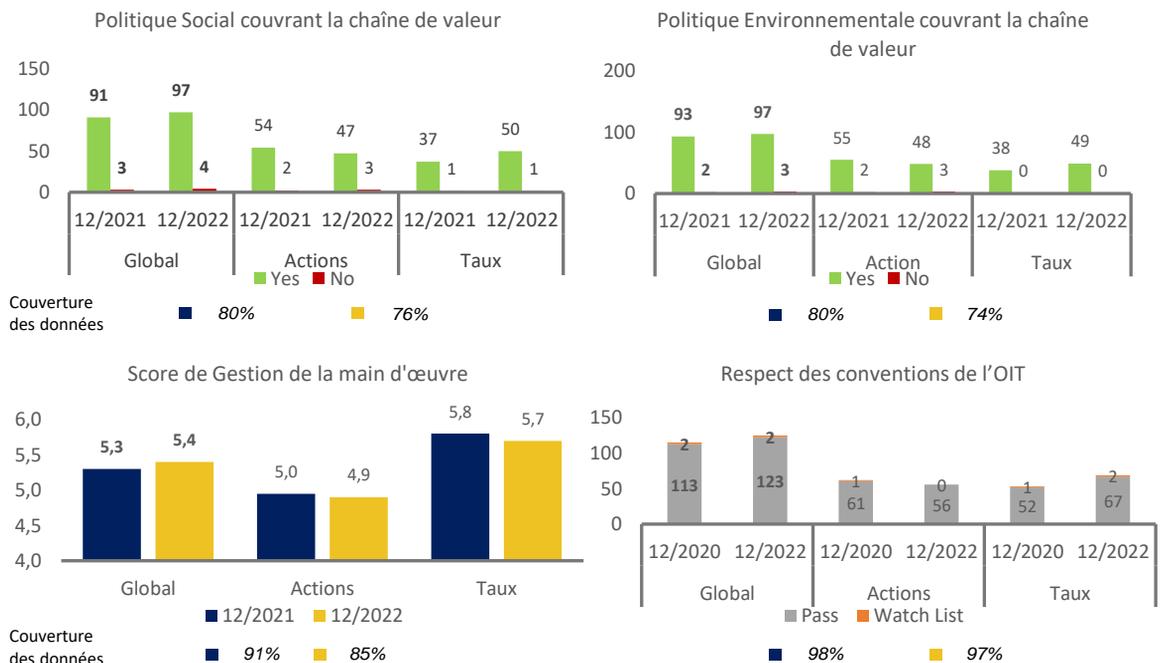
ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES



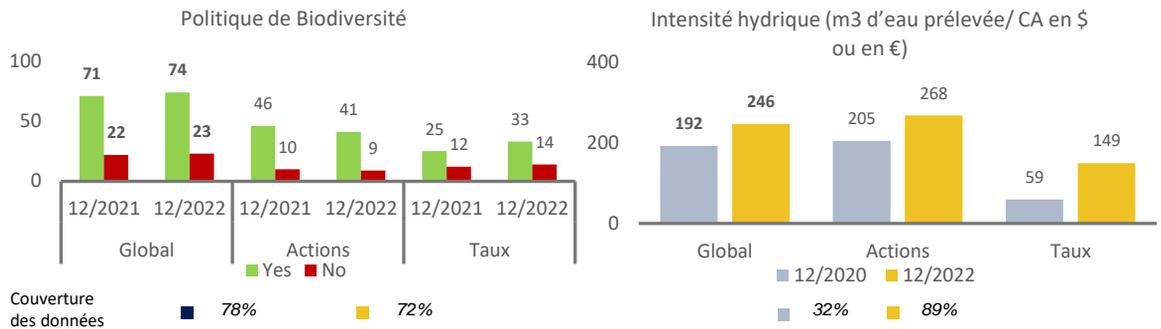


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille - 2

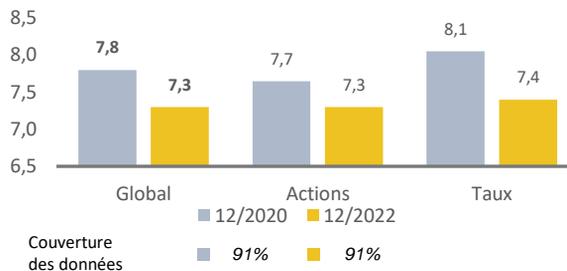
15 LIFE ON LAND



ODD 15 : VIE TERRESTRE



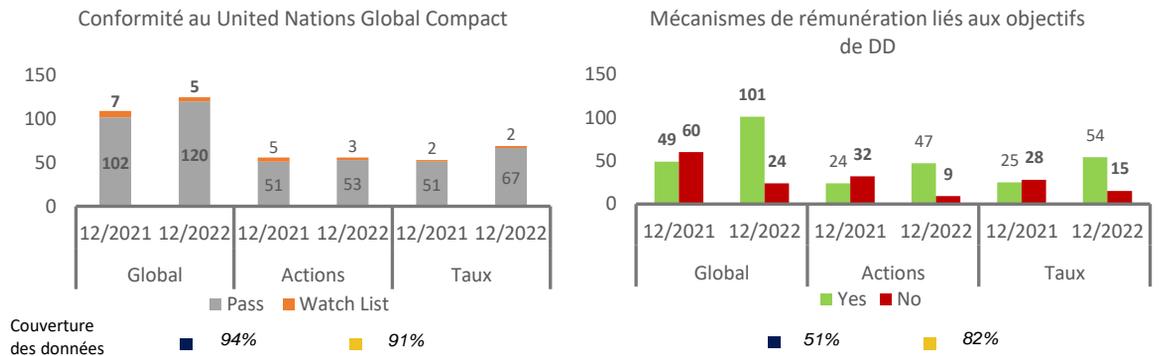
Score de Capital Naturel



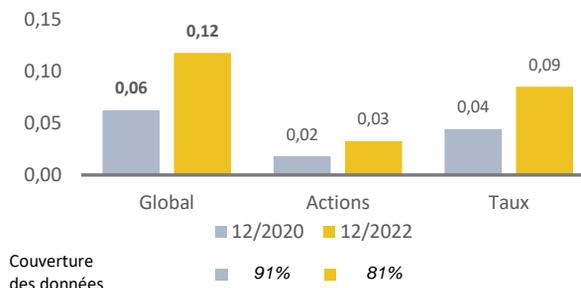
17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales





Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Elevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Définition des KPI - 1

Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)

Quantité d'énergie consommée qui a été générée par une source d'énergie renouvelable, en milliers de mégawattheures (MWh). Cela inclut également les quantités de REC (Renewable Energy Certificates) achetées par l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Nb d'entreprises ayant une implication dans les énergies fossiles

Ce facteur identifie le pourcentage maximum des revenus (déclarés ou estimés) qu'une entreprise tire de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (charbon thermique, combustible liquide et gaz naturel).

Sources de données : Bloomberg

Politique d'utilisation d'électricité propre (%)

Indique si l'entreprise s'est fixé un objectif pour son utilisation d'électricité renouvelable. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses rapports les plus récents. Comprends l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, le biogaz, la géothermie et l'hydroélectricité.

Sources de données : Bloomberg

Femmes aux conseils d'administration (%)

Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil d'administration. Pour les sociétés à double directoire, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Sources de données : MSCI ESG Research

Roulement du personnel (%)

Le nombre d'employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année écoulée, exprimé en pourcentage du nombre total moyen d'employés. Un roulement élevé du personnel peut indiquer que les employés ne sont pas satisfaits de leur travail dans l'entreprise ou de leur rémunération, ou que les conditions dans l'entreprise sont dangereuses ou insalubres.

Sources de données : Bloomberg

Score de Capital Humain

Le score du thème capital humain représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème du capital humain : Gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain et normes de travail de la chaîne d'approvisionnement.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique Social couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour réduire les risques sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Les risques sociaux peuvent inclure de mauvaises conditions de travail, le recours au travail des enfants ou au travail forcé, l'absence d'un salaire vital, équitable ou minimum, etc. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapports sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Politique Environnementale couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. La réduction de l'empreinte environnementale peut être obtenue en réduisant les déchets, l'utilisation des ressources, les émissions dans l'environnement, en insistant sur l'introduction de systèmes de gestion environnementale, etc. dans la chaîne d'approvisionnement. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement fait état de tels efforts dans son dernier rapport annuel ou son dernier rapport sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg



Définition des KPI - 2

Score de Gestion de la main d'oeuvre

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises sont exposées à des perturbations du flux de travail dues à des conflits sociaux ou à une baisse de productivité due à une mauvaise satisfaction au travail. Les entreprises qui offrent de solides avantages sociaux et des incitations à la performance, ainsi que des programmes d'engagement des employés et de développement professionnel, obtiennent de meilleurs résultats sur ce critère. Les entreprises qui sont confrontées à un risque élevé de conflit social en raison de licenciements récents ou d'activités sur des marchés à forte propension aux arrêts de travail et qui n'offrent pas d'avantages sociaux et de programmes d'engagement des employés obtiennent un score plus faible sur ce critère.

Sources de données : MSCI ESG Research

Respect des conventions de l'OIT

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes fondamentaux de l'organisation internationale du travail. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Score de Capital Naturel

Ce score représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème de capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et Approvisionnement en matières premières.

Sources de données : MSCI ESG Research

Intensité hydrique (m3 d'eau prélevée/CA en \$ ou en €)

Ce chiffre représente la consommation totale d'eau déclarée par l'entreprise pour l'année, normalisée par les revenus (USD), ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique de Biodiversité

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour assurer la protection de la biodiversité. Cela peut inclure les arbres et la végétation ainsi que la faune et les espèces menacées.

Sources de données : Bloomberg

Conformité au United Nations Global Compact

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes du United Nations Global Compact. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List, ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Mécanismes de rémunération liés aux objectifs de DD

Cette mesure repose entièrement sur les rapports de l'entreprise. Elle examine si un ou plusieurs indicateurs de développement durable sont utilisés pour déterminer la rémunération incitative annuelle et/ou à long terme et ne tient pas compte de l'efficacité de ces indicateurs. Cet indicateur est évalué pour le PDG et/ou les autres administrateurs exécutifs. Les entreprises qui ne versent pas de rémunération incitative seront également signalées dans le cadre de cet indicateur clé. Cet indicateur est évalué pour tous les émetteurs autres que les sociétés gérées en externe.

Sources de données : MSCI ESG Research

Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales

Ce chiffre représente le nombre de controverses liées à l'éthique des affaires dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années (le cas échéant) et pour lesquelles l'évaluation de la gravité des controverses ESG est « Severe ». L'échelle de gravité est la suivante : None, Minor, Moderate, Severe, Very Severe.

Sources de données : MSCI ESG Research



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

• Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com